

La Prime Syndicale pour la CP 210 – employés sidérurgie - sera payée à partir du 25 novembre 2021!

Conditions :

- Etre affilié à un syndicat au plus tard au **01/05/2021** et être en ordre de cotisation syndicale;
- Être sous contrat EMPLOYE au **01/09/2021** et figurer sur le bordereau des salaires de l'entreprise (cela signifie que les intérimaires et les travailleurs en régie n'ont pas droit à la prime syndicale de la CP 210).

Année de référence :

2021

Montant :

145,00 €

Paiement :

à partir du 25/11/2021

Votre Liberté Votre Voix

